

# VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE à PIOLENC



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 19 avril 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 août 2023 sous réserves d'incidents**

## VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les consorts CANONGE avisent de leur intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il sont propriétaires sur la commune de **PIOLENC** (Vaucluse), cadastré section AZ numéro 126 pour une contenance de 11 ares 81 centiares, moyennant le prix de CENT QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (141 500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de PIOLENC de cet avis de vente, pour faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître Audrey RIVIERE-TALLON notaire à PIOLENC, 25 passage du portillon, mandataire du vendeur, l'exercice de son droit de préférence au prix et conditions fixés par le vendeur.



Écrit par Echo du Mardi le 29 août 2023

Pour unique insertion,  
Le notaire.